

en développement ainsi que l'économie internationale. L'opinion publique canadienne pourra être informée, par la même occasion, des politiques les plus adéquates pour traiter de ces problèmes. Le gouvernement envisagera quelles sont les meilleures façons de poursuivre ce processus de consultation.

Chaque printemps, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Finances organisent conjointement un colloque sur les questions économiques internationales, auquel sont invités les représentants des banques, du monde des affaires, des milieux universitaires et des ONG. Les participants débattent d'une large gamme de questions et échangent leurs idées sur la stratégie internationale de la dette, les politiques canadiennes et d'autres questions économiques. Les ministres rencontrent fréquemment leurs homologues des pays en développement et d'autres pays industrialisés, et en profitent alors pour examiner ces questions.

Un comité interministériel de haut niveau (le Comité de coordination interministériel chargé de l'ajustement structurel et de la dette) a été créé pour coordonner les politiques relatives à l'ajustement structurel et à l'endettement. De plus, les sous-ministres compétents se réunissent régulièrement pour examiner les relations économiques avec les pays en développement et pour discuter de questions d'endettement, notamment de commerce, d'environnement et d'aide qui touchent nos politiques et programmes. Ils consultent régulièrement les banquiers, les ONG et des universitaires. Ils participent également aux réunions des nombreux organismes internationaux où l'on débat de ces questions et auxquelles les pays du tiers monde sont bien représentés.

CHAPITRE IV

Recommandation

Nous croyons que les politiques canadiennes doivent refléter les valeurs canadiennes en matière de justice sociale, de respect des droits de la personne et de participation démocratique. Nos politiques doivent être cohérentes et responsables d'un point de vue moral autant qu'économique de façon à orienter les mesures canadiennes visant à aider les pays débiteurs.

Réponse

Le gouvernement reconnaît que les politiques canadiennes sur la dette et l'ajustement structurel des pays en développement doivent refléter les valeurs canadiennes d'entreprise, d'initiative individuelle, de justice sociale, de respect des droits de la personne et de participation démocratique. Les politiques doivent favoriser un développement durable tant sur le plan économique que sur le plan environnemental, mettre l'accent sur la dimension humaine, viser à réduire la pauvreté et découler de la participation politique réelle de tous. La consolidation des institutions et des valeurs démocratiques, de même que l'amélioration du respect des droits de la personne, sont directement liées à la restauration d'une économie saine et dynamique.

Les principes de la politique canadienne esquissés au début du présent document guident le gouvernement dans la stratégie qu'il applique aux problèmes de l'endettement et du développement et sont parallèles aux principes proposés par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.